

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : lgrenier-vanguardquebec-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/ad759d6309e638573209b875>

Date d'obtention : 2025-09-09 16:59:13

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La trousse est un outil précieux pour les intervenants scolaires. Elle permet d'uniformiser les démarches, soutenir les professionnels et éviter aux adolescents impliqués de se répéter plusieurs fois entre l'école et les services de police.

Il ne faut jamais demander à voir les images partagées.

Il faut compléter la grille d'évaluation avec tous les élèves impliqués, sauf si on suspecte un acte malveillant de l'instigateur pour ne pas teinter les procédures judiciaires.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle va me permettre de suivre les étapes, poser des questions de la grille d'évaluation qui ne sont pas teintées ou biaisées, soutenir les victimes de la bonne manière, permettre que leur dossier soit pris en charge rapidement et correctement, faciliter la coopération entre les professionnels.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Si c'est un acte malveillant ou impulsif

Combien d'élèves sont impliqués

L'âge des personnes impliquées

La nature des images partagées et des gestes posés

Faire comprendre que le partage d'images est de la pornographie juvénile et les implications que cela peut avoir tant au niveau interpersonnel que légal.